

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 28 septembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017**

**2017 DFPE 122** Subvention et avenant n° 1 (27 594 euros) avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16e).

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 septembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Halte-Garderie de l'Annonciation et la signature d'un avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 11 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 1 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation, ayant son siège social 4, rue de l'Annonciation (16e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 27 594 euros est allouée à l'association Halte-Garderie de l'Annonciation (n° SIMPA 21 582, n° dossier 2017\_04620).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**